



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (CONSOMMATEURS)

ARTICLE 1 - Champ d'application

La société ENTRE 2 MERS INFORMATIQUE (« le Vendeur ») est une société à responsabilité limitée à associé unique immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 509 581 054 et dont le siège social est sis 180 route de Grimard - 33670 LA SAUVE (contact : contact@e2mi.fr - tel : 05.56.81.07.44).

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues par le Vendeur auprès des consommateurs et acheteurs non professionnels (« le Client ») désirant acquérir à la vente, par achat immédiat ou au moyen de la passation d'une commande, les produits informatiques proposés par le Vendeur (« les Produits »), à l'exception des logiciels.

Elles précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues du Vendeur, sur son site Internet et/ou les conditions particulières. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions applicables au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. Les Produits commandés étant fabriqués par des tiers, les conditions générales de ces tiers sont susceptibles de s'appliquer à la commande.

Dans les relations contractuelles entre le Vendeur et le Client, les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur celles des fabricants des Produits.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 - Commandes - Achats Immédiats

Les commandes de Produits et les achats immédiats sont effectués soit par téléphone soit directement dans les établissements du Vendeur aux horaires d'ouverture.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur est un détaillant et n'a pas vocation à vendre en quantités importantes les produits proposés. En conséquence, le Vendeur se réserve le droit de refuser les commandes d'un même produit en quantité importante. Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 3 – Prix

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC (TVA + autres taxes et notamment éco-participation), hors participation aux frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison qui sont facturés en supplément. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

Les Produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Lorsque le Client prend physiquement possession des Produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des Produits lui sont transférés.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client à la remise des Produits.

ARTICLE 4 – Paiement

Toute somme versée d'avance sur le prix, arrhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison ou d'exécution de la prestation.

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de l'achat immédiat ou de la passation de la commande par le Client, par cartes bancaires, chèques bancaires pour toute commande inférieure ou égale à 200 euros, ou en espèces.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 10 % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 – Remise des produits - Livraison

5.1. Remise des Produits

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client, à partir du magasin du Vendeur.

5.2. Livraison

Les Produits commandés ou acquis par le Client en cas d'achat immédiat seront livrés en France métropolitaine dans le délai d'expédition indiqué sur la fiche Produit auquel s'ajoute le délai de traitement et d'acheminement à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. En cas de retard de livraison, pour toute autre cause que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2, L216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Le Client devra notifier au transporteur et au Vendeur toutes réserves sur le produit livré (exemple : colis endommagé, déjà ouvert etc.).



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 6 – Droit de rétractation

6.1. Modalités d'exercice du droit de rétractation

LORSQUE L'ACHAT N'A PAS ÉTÉ RÉALISÉ AU SEIN DE L'UN DES ÉTABLISSEMENTS DU VENDEUR, le Client a le droit de se rétracter, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du devis, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier au Prestataire son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et adresse e-mail, ainsi que sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la Poste ou courrier électronique par exemple). Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire. La charge de la preuve de l'exercice du délai de rétractation repose sur le Client.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés et les frais d'envoi sont remboursés, les frais de retour restant à la charge du Client. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

6.2. Exceptions au droit de rétractation

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé dans les cas prévus par l'article L221-28 du Code de la consommation et notamment pour les produits confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, tels que les pièces assemblées à la demande de l'acheteur, ou les produits, qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou son

ARTICLE 7 – Responsabilité

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

7.1. Garantie légale de conformité

Le Vendeur répond des défauts de conformité apparaissant sur le Produit, y compris lorsque celui-ci comporte des éléments numériques (biens neufs et biens d'occasion et reconditionnés).

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client consommateur :

- **bénéficie d'un délai de garantie légale de conformité de :**
 - Deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit ;
 - Pour l'élément numérique intégré dans le Produit : la durée mentionnée dans le contrat en cas de fourniture en continu de l'élément numérique pendant une période supérieure à deux (2) ans.
- **peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-12 du code de la consommation.** A défaut, si la réparation ou l'échange sont impossibles ou n'ont pu être mis en œuvre dans le mois suivant sa prise en charge, le Vendeur remboursera le prix du Produit.
- **est dispensé de rapporter la preuve de l'existence, au jour de la délivrance, du défaut de conformité du Produit pendant :**
 - Une durée de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit ou du Produit comportant un élément numérique. Pour les biens achetés d'occasion ou reconditionnés cette durée est de 12 mois (à compter du 13ème mois, le Client devra apporter la preuve que le défaut existait au moment de la délivrance).
 - Pour le défaut de conformité affectant l'élément numérique, le Client est dispensé de rapporter la preuve de ce défaut pendant la durée prévue au contrat en cas de fourniture en continu de l'élément numérique pendant une durée supérieure à deux (2) ans.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit. La réparation du Produit dans le cadre de la garantie légale de conformité entraînera une prolongation de 6 mois de ladite garantie.

Lorsque le Produit est échangé dans le cadre de la garantie légale de conformité en raison de l'impossibilité pour le Vendeur de pouvoir le réparer dans le délai d'un mois suivant la demande du Client, la garantie légale de conformité du produit de remplacement est alors renouvelée pour une durée de 2 ans. En revanche, lorsque le Produit est remplacé à la demande du Client, la garantie légale de conformité ne pourra faire l'objet d'un renouvellement.

Pour faire jouer la garantie légale de conformité, les Produits devront être retournés ou rapportés en magasin dans l'état dans lequel le Client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, notice...), ainsi qu'une copie de la facture d'achat. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

Les Produits retournés par voie postale doivent l'être dans un emballage permettant un transport dans de bonnes conditions. Dans ce cas, les frais de renvoi du Produit seront remboursés sur la base du tarif facturé et sur présentation des justificatifs.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

7.2 Garantie légale contre les vices cachés

Lorsque le Produit présente un défaut, le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

ARTICLE 8 – Propriété intellectuelle

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits dans les magasins et sur le site Internet du Vendeur sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

ARTICLE 9 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Vendeur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail suivante : 180 route de Grimard – 33670 LA SAUVE (contact : contact@e2mi.fr). En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 10 – Droit applicable - Litiges - Médiation

10.1. Droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

10.2 Médiation des litiges de consommation

Le Client est informé qu'en cas de contestation, il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du code de la consommation, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article 612-1 du code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple). Les coordonnées du médiateur de la consommation sont indiquées sur le site Internet du Vendeur accessible à l'adresse <https://www.e2mi.net>.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 11 – Informations précontractuelles – Acceptation du client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple),
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

ANNEXES 1

Article L. 217-4 Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 Code de la Consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

A l'attention de ENTRE 2 MERS INFORMATIQUE - 180 route de Grimard - 33670 LA SAUVE

Je soussigné(e),

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de bien ci-dessous :

Commandé le : / /

Reçu le : / /

Numéro de commande :

Nom du Client :

Adresse du Client :

Fait à :

Le : / /

Signature du Client